

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DÉPARTEMENTAUX

BILAN
2016
2017
2018



Yvelines
Le Département

yvelines.fr



SOMMAIRE

3	ÉDITORIAL
4	CARTE DES LOCALISATIONS DES ENS
6	CHIFFRES CLÉS
7	POLITIQUE DES ESPACES NATURELS
10	ACTIONS PHARES
16	PRINCIPAUX TRAVAUX
29	BIODIVERSITÉ ET SUIVIS SCIENTIFIQUES
35	PARTENARIATS - CONVENTIONS
39	ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

ÉDITORIAL



Pierre BÉDIER

Président du Conseil départemental



Joséphine KOLLMANNBERGER

Vice-présidente du Conseil
départemental,
déléguée à l'environnement, la culture
et le Tourisme

Préserver la nature et valoriser les sites

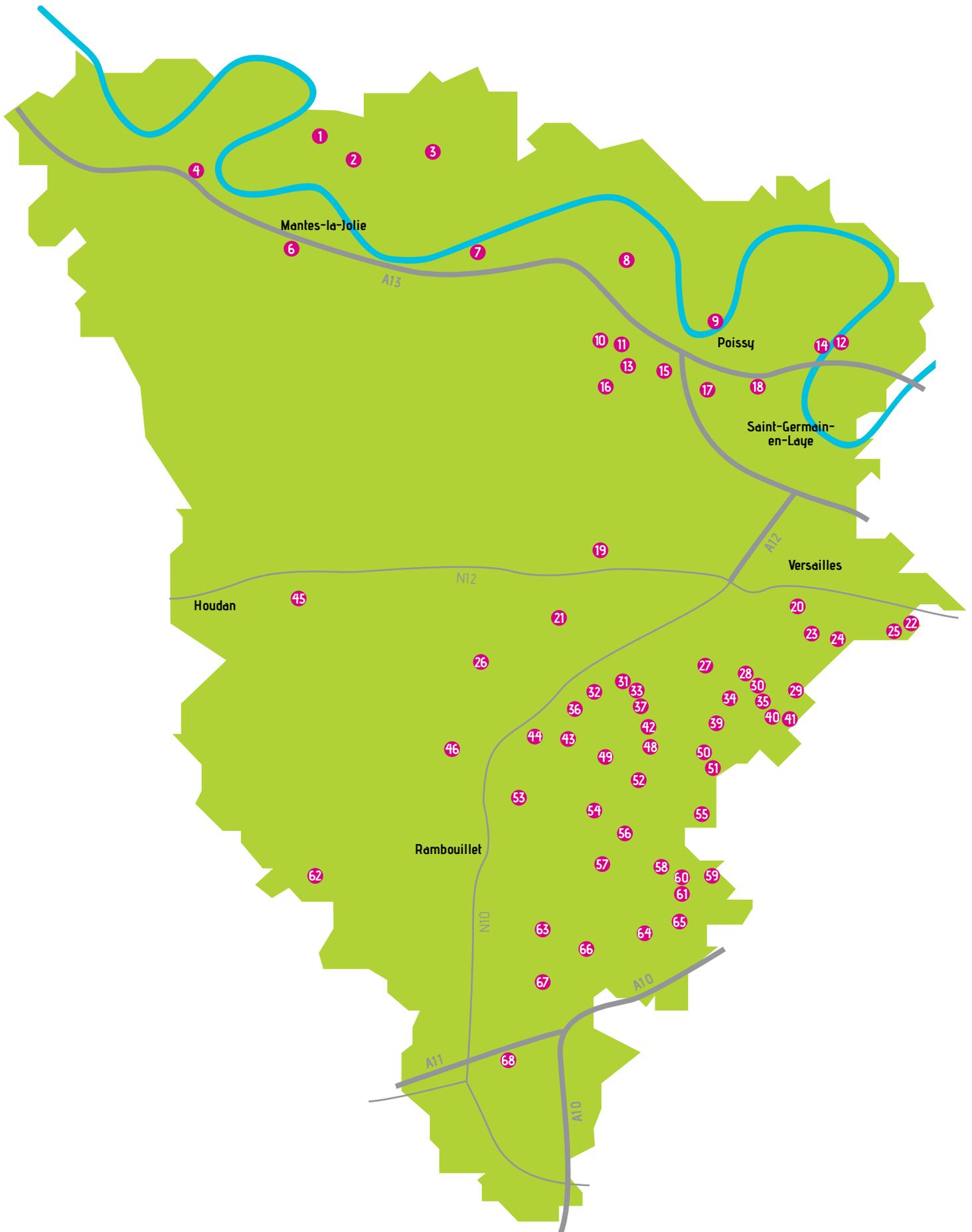
Avec 85 % d'espaces naturels et agricoles, dont 70 000 hectares d'espaces boisés, le département des Yvelines reste profondément rural et forestier. La beauté et la diversité de ses paysages en font un territoire au caractère exceptionnel.

Première collectivité à adopter un schéma des espaces naturels, dès 1994, notre Département détient aujourd'hui 71 Espaces Naturels Sensibles (ENS), dont une trentaine présentant un réel potentiel d'accueil du public. Le plus récent d'entre eux, le Parc du Peuple de l'Herbe, inauguré en juin 2017 à Carrières-sous-Poissy, illustre l'ambition environnementale du Département en offrant des espaces de nature à proximité des pôles de développement. Notre ambition : faire découvrir au public ce patrimoine remarquable, renforcer la biodiversité, et préserver les paysages et les milieux tout en développant des chantiers d'insertion pour la réalisation de travaux écologiques et en permettant la pratique de la randonnée et des sports de nature.

Ce document a pour vocation de présenter le bilan de la politique départementale pour la période 2016-2018 et les actions mises en œuvre, en propre ou avec nos partenaires.

Notre politique se poursuit aujourd'hui dans le cadre d'un programme pluriannuel destiné à rendre le Département plus attractif et à développer une offre de nature valorisée et accessible à tous. Elle est le gage d'un développement équilibré et durable de notre territoire, qui doit cultiver l'exception yvelinoise.

CARTE DE LOCALISATION DES ENS (2017)



ESPACES NATURELS SENSIBLES DÉPARTEMENTAUX

- 1 **Butte du Hutrel**
(Saint-Martin-la-Garenne)
- 2 **Bois du Chêneay** (Follainville,
Saint-Martin-la-Garenne)
- 3 **Bois de Moussus-Saint-Laurent**
(Brueil-en-Vexin, Guitrancourt)
- 4 **Bois de Rosny-Rolleboise**
(Rolleboise, Rosny-Rolleboise)
- 5 **Massif de l'Hautil** (Triel-sur-Seine)
- 6 **Bois des Terriers**
(Buchelay, Magnanville)
- 7 **Bout du Monde** (Epône)
- 8 **Vernouillet** (Vernouillet)
- 9 **Parc du Peuple de l'herbe**
(Carrières-sous-Poissy)
- 10 **Grands Bois**
(Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers)
- 11 **Bois de Rougemont**
(Morainvilliers, Orgeval)
- 12 **Parc de la Boucle de Montesson**
(Montesson)
- 13 **Bois d'Abbécourt** (Orgeval)
- 14 **Clos de la Salle** (Mesnil-le-Roi)
- 15 **Gâtines-Le Château** (Orgeval)
- 16 **Bois des Flambertins** (Cresprières)
- 17 **Tailles d'Herbelay**
(Aigremont, Chambourcy)
- 18 **Platrières** (Saint-Germain-en-Laye)
- 19 **Bois de Sainte-Apolline**
(Plaisir, Neauphle-le-Château)
- 20 **Minière** (Guyancourt)
- 21 **Dauberie** (Jouars-Pontchartrain)
- 22 **Bois du Rocher** (Jouy-en-Josas)
- 23 **Pré clos et Trou salé**
(Buc, Châteaufort, Toussus-le-Noble)
- 24 **Parc des Côtes de Montbron**
(Jouy-en-Josas)
- 25 **Bois Chauveaux**
(Jouy-en-Josas, Saclay)
- 26 **Bois de la Cerqueuse**
(Les Bréviaires)
- 27 **Site de Port Royal**
(Magny-les-Hameaux, Milon-la-Chapelle,
Saint-Lambert-des-Bois)
- 28 **Bois de la Haute Tasse**
(Magny-les-Hameaux)
- 29 **Prés Bicheret** (Châteaufort)
- 30 **Bois de Florence**
(Milon-la-Chapelle)
- 31 **Roselière du Pommeret**
(Lévis-Saint-Nom)
- 32 **Bois Legat et Bois des Layes**
(Lévis-Saint-Nom, Les Essarts-le-Roi)
- 33 **Bois des Marronniers** (Lévis-Saint-
Nom, Dampierre-en-Yvelines)
- 34 **Bois de la Madeleine** (Chevreuse,
Saint-Lambert-des-Bois)
- 35 **Bois de Champfaiilly et l'Étang
du Moulin** (Milon-la-Chapelle,
Saint-Rémy-lès-Chevreuse)
- 36 **Bois de Malassis**
(Les Essarts-le-Roi)
- 37 **Marais de Maincourt**
(Dampierre-en-Yvelines)
- 38 **Bois de la Butte Ronde**
(Saint-Forget)
- 39 **Queue de l'Étang** (Chevreuse)
- 40 **Domaine de Beauplan**
(Saint-Rémy-lès-Chevreuse)
- 41 **Bois d'Aigrefoin**
(Saint-Rémy-lès-Chevreuse)
- 42 **Bois des Fonds de Goulettes**
(Dampierre-en-Yvelines)
- 43 **Butte d'Auffargis** (Auffargis)
- 44 **Quinze Coins et Fosse Poquet**
(Auffargis)
- 45 **Mail de l'Avenue de Neuville**
(Gambais)
- 46 **Bois de Vilpert** (Les Bréviaires)
- 47 **Prés Châtillon**
(Dampierre-en-Yvelines)
- 48 **Prés du Champtier des Taillis**
(Dampierre-en-Yvelines)
- 49 **Bois des Trentes Arpents**
(Les Essarts-le-Roi)
- 50 **Vallée d'Ecosse Bouton** (Choisel)
- 51 **Bois de Méridon-Tartelet**
(Chevreuse, Choisel, Saint-Rémy-
lès-Chevreuse)
- 52 **Bois de la Côte de Cernay**
(Cernay-la-Ville)
- 53 **Bois de Clérambault** (Vieille-Église)
- 54 **Étang Gabriel** (Auffargis)
- 55 **Bois d'Houlbran** (Choisel)
- 56 **Bois des Gaules**
(La Celle-les-Bordes)
- 57 **Bois du Taillis** (La Celle-les-Bordes)
- 58 **Bois de Ronqueux** (Bullion)
- 59 **Bois de Longchêne-Villevert**
(Bonnelles, Milon-la-Chapelle,
Saint-Lambert-des-Bois)
- 60 **L'Étang de Vaubersant** (Bullion)
- 61 **Bois des Aulnettes** (Bullion)
- 62 **Buttes de Raizeux** (Raizeux)
- 63 **Bois de Pinceloup**
(Clairefontaine-en-Yvelines)
- 64 **Bois de Rochefort**
(Rochefort-en-Yvelines)
- 65 **Bois d'Haumont** (Bullion)
- 66 **Bois de Saint-Benoit**
(Clairefontaine-en-Yvelines,
Sonchamp, Saint-Arnoult-en-
Yvelines)
- 67 **Bois de Plaisance** (Sonchamp)
- 68 **Ancienne Voie ferrée** (Ablis)



CHIFFRES CLÉS



35300 ha

inscrits en zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur 73 communes



2800 ha

d'ENS acquis par le Département depuis 1990



68 sites

ENS répartis sur l'ensemble du Département,



1 700 km

d'itinéraires pédestres et équestres inscrits au PDIPR



4 sites valorisés



1 Grand Prix « Milieux humides et urbanisme » Parc du Peuple de l'herbe



23 nouvelles espèces découvertes sur les ENS



11 ha gérés par écopâturage



23 nouvelles conventions de gestion et de partenariat

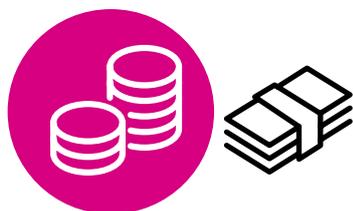


Plus de **97 000 participants** aux manifestations et animations



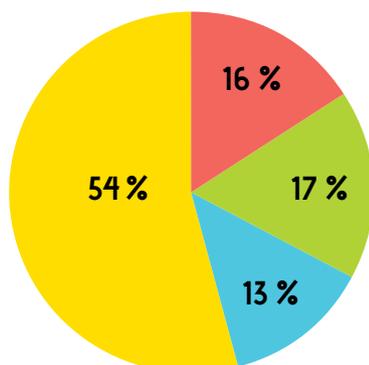
17 personnes en insertion pour la réalisation de travaux

23,506 millions d'euros de recettes cumulées en 2016, 2017 et 2018



11,624 millions d'euros de dépenses effectuées en 2016, 2017 et 2018

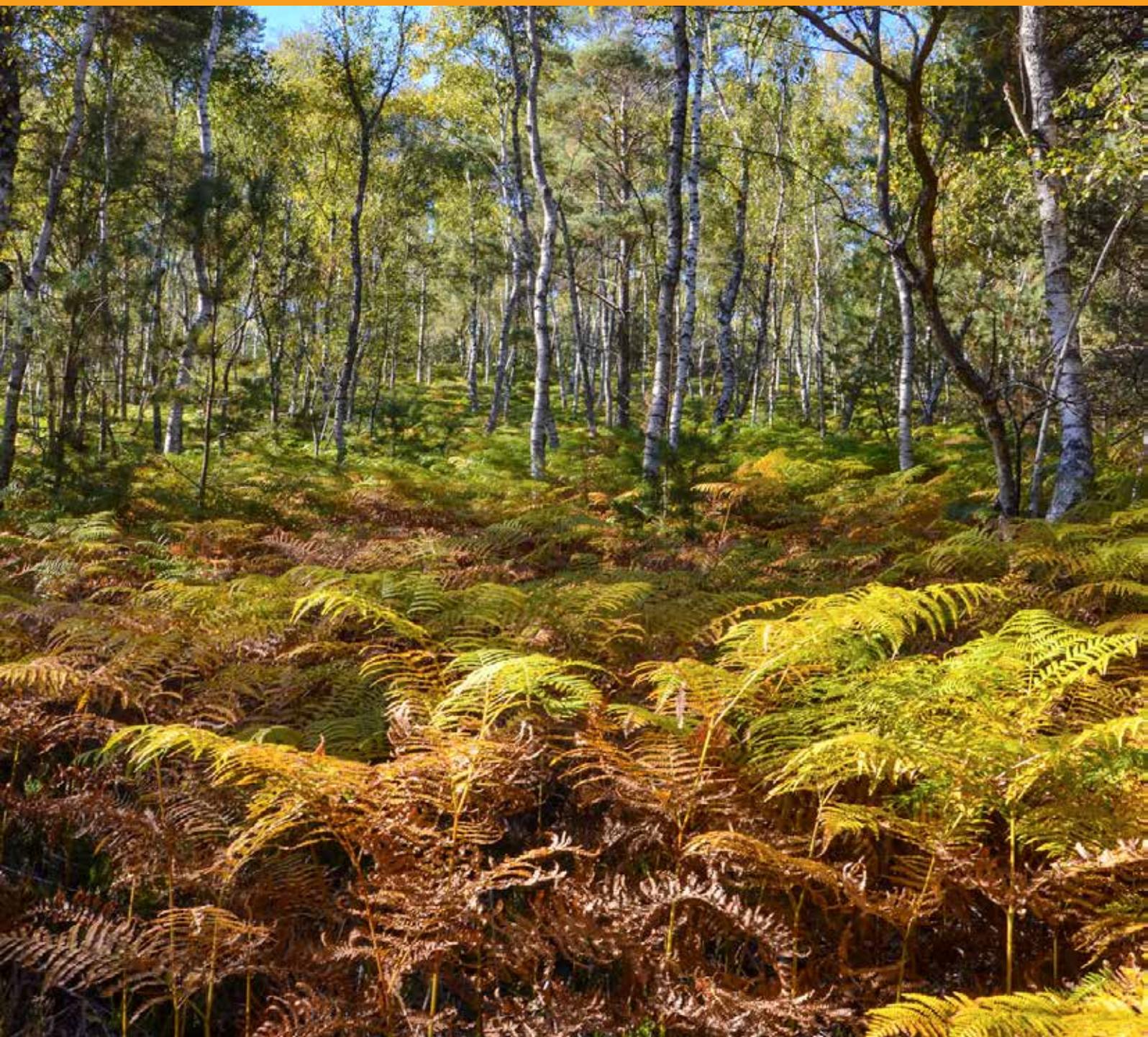
Répartition des dépenses de 2016, 2017 et 2018



- Acquisitions/ Aménagements et études associées
- Subventions aux partenaires
- Salaires du personnel
- Gestion et entretien des sites

01

POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES



01 | POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Département mène une politique active depuis 30 ans en matière de protection des espaces naturels sensibles. Il est un acteur clé de la politique de protection du patrimoine naturel. Sa compétence en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS), reconnue par la loi, constitue l'un des principaux moyens d'actions dans ce domaine et contribue à la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire et de développement durable du Département.

Cette politique répond à 2 objectifs :

1. UNE POLITIQUE DE PROTECTION AVEC :

- **Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN)**, premier schéma adopté en France en 1994 et mis à jour en 1999 et 2013, qui définit des secteurs stratégiques (70 000 ha soit 30% des espaces naturels cartographiés).

- **un outil foncier** : le droit de préemption ENS permet de créer des zones de préemption dans des secteurs jugés prioritaires par le Département et d'acquérir les terrains qui y sont mis en vente. Il est l'autorité compétente pour élaborer une politique d'acquisition, de préservation et d'aménagement des Espaces Naturels Sensibles.

A cette fin, il a institué 34 zones de préemption départementales, représentant 35 300 ha, réparties sur 73 communes, couvrant 15 % de la surface totale du département. Il s'est rendu propriétaire de 2 800 ha d'espaces naturels sensibles.

- **un outil financier** : la Taxe d'Aménagement (TA), dont la part dédiée aux Espaces Naturels Sensibles permet de financer les acquisitions, l'entretien et l'aménagement des ENS en vue de leur ouverture au public et de leur animation. Le taux de répartition de la taxe entre ENS et CAUE est en 2018 de 1,17 % pour les ENS et 0,13 % pour le CAUE (avec un minimum de 800 000 €).

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un espace qui présente des fonctions écologiques ou paysagères remarquables ou menacées. La politique d'acquisition et de valorisation d'Espaces Naturels Sensibles répond à deux objectifs prioritaires : la préservation de ces espaces et leur aménagement pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

La création d'ENS est aussi un moyen de :

- valoriser les paysages,
- préserver la biodiversité et les milieux naturels,
- développer les loisirs de nature,
- éduquer à l'environnement.



> Bois de Moussus

2. UNE POLITIQUE DE VALORISATION PAR L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION

Depuis le début de la mise en œuvre de sa politique Espaces Naturels Sensibles, le Département a développé de nombreuses actions en termes d'aménagement et de gestion des ENS avec une volonté de les ouvrir largement au public, de protéger les paysages et les milieux. Le Département a multiplié les actions de valorisation des espaces naturels au travers de 2 programmes pluriannuels votés en 2009 et 2015. Ces programmes se veulent transversaux et sont développés avec l'ensemble des directions participant à la mise en valeur du patrimoine naturel (culture, éducation, jeunesse et sport, tourisme, communication ...).

La création d'une nouvelle charte

signalétique et de mobilier concourt largement à ces actions de valorisation. Elle donne lieu à une visibilité élargie des actions départementales. Le programme de valorisation de 2015 a contribué au lancement des premières actions qualitatives de valorisation (sentier de la Salamandre sur le Bois de la Madeleine, Cap Enigme sur Sainte Apolline...). Ces actions se sont développées en 2016, 2017 et 2018 avec une volonté de diversifier les activités pour rendre les ENS plus attractifs.

Les ENS dans les Yvelines sont aussi un support d'insertion et permettent de réaliser des projets combinant une utilité environnementale et sociale, avec l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation d'exclusion.

Enfin a été engagée en 2016, une réflexion pour la mise en œuvre d'une stratégie foncière renouvelée afin de relancer la prospective ENS et développer de nouveaux projets dans l'objectif d'accompagner le développement urbain d'une offre environnementale et de développer des projets éco-culturels de loisir et de tourisme. Cet objectif contribue à la volonté de rendre le Département plus attractif en apportant une offre de nature valorisée et accessible à tous. Cette stratégie rénovée devrait voir le jour en 2019.

∨ Vallée de Chevreuse - Vue de Chevreuse



02

ACTIONS PHARES



02 | ACTIONS PHARES

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES, SUPPORTS D'INSERTION

Avec la création de l'agence départementale d'insertion, Activit'4', le Département construit des partenariats actifs avec les acteurs des territoires (entreprises du secteur marchand, structures de l'insertion par l'activité économique, collectivités locales) et recherche les convergences entre l'insertion professionnelle et ses autres missions d'intérêt départemental. Les espaces naturels sensibles constituent un support d'insertion avec la possibilité de mettre en place, par des personnes en insertion, des actions de gestion concourant à la préservation de ces espaces, dans le cadre notamment de partenariats avec des associations d'insertion.

En 2017, plusieurs chantiers d'insertion ont été ainsi mis en œuvre avec l'association ESPACES. Cette structure d'insertion intervient en majorité dans la réalisation de travaux écologiques.

En 2017 et 2018, des travaux de réouverture de sentiers, de restauration de milieux écologiques et d'arrachage de plantes invasives (raisins d'Amérique) ont été réalisés sur 8 sites :

- La Butte Ronde à Saint-Forget,
- Le Bois des Gaules à la Celle-les-Bordes,
- La forêt de Pinceloup à Clairefontaine-en-Yvelines, Sonchamp et Saint-Arnoult-en-Yvelines,
- La forêt de Saint-Benoit à Clairefontaine-en-Yvelines et Sonchamp,
- La forêt de Ronqueux à Bullion,
- Le Bois de Rosny Rolleboise,
- Le bois de Rochefort,
- Le parc des Côtes Montbron à Jouy-en-Josas.

17 personnes en insertion ont travaillé sur ces sites ENS en 2016, 2017 et 2018. Des brigades forestières dédiées à l'entretien des ENS départementaux seront mises en place en 2019.



^ Réouverture de sentier au Bois des Gaules à la Celle-les-Bordes

L'INAUGURATION DU PARC DU PEUPLE DE L'HERBE

Le Parc du Peuple de l'herbe, situé à Carrières-sous-Poissy, est le plus grand espace naturel des Yvelines avec ses 113 hectares. L'aménagement de ce parc est un projet concret, représentatif d'une politique volontariste d'ouvrir au public des espaces en vue d'améliorer la qualité de l'offre de nature dans les zones denses du territoire et à proximité des pôles de développement. Ce parc a en effet été entièrement pensé sous l'angle de la « Nature en Ville ». Ce projet de parc écologique et environnemental en plein cœur de ville et de la boucle de Chanteloup est exemplaire par son ambition environnementale et par son ambition d'apporter des espaces récréatifs et ludiques à la population en plein cœur de ville.

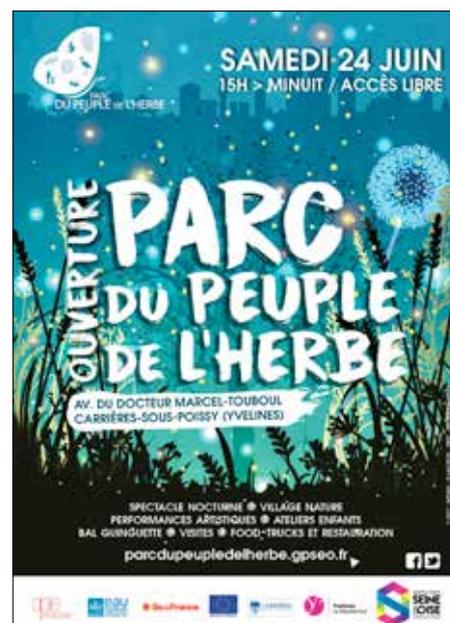
C'est un lieu de découvertes, de promenades et de loisirs entre Seine et nature, dédié à la préservation de la biodiversité et des insectes en particulier.

Après plusieurs années de travaux (voir chapitre 3) menés par le Département et la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, le site est officiellement ouvert et a été inauguré le 24 juin 2017.

Cette inauguration a été l'occasion de faire découvrir à plus de 10 000 visiteurs un parc aux multiples facettes avec de nombreuses animations, expositions et conférences.



^ Les Pheuillus au Parc du Peuple de l'herbe



^ Concert de musique au Parc du Peuple de l'herbe

UNE NOUVELLE APPLICATION NUMÉRIQUE DE DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS : « BALADE BRANCHÉE »

Face à la multiplicité des applications numériques, le Département a souhaité pouvoir regrouper les informations liées aux espaces naturels appartenant à des entités différentes sur une seule et même application « Balade Branchée ».

Cette application mobile est un outil de sensibilisation et d'éducation à l'environnement proposant au public, des promenades en milieu naturel. Elle répond au besoin de « nature guidée » du public, en particulier des familles. Elle est téléchargeable sur Smartphone.

Cette application est le fruit d'un partenariat entre les Départements des Yvelines et de la Seine-et-Marne, l'Office National des Forêts et l'Agence des Espaces verts de la région Ile-de-France. L'armature de l'application, son hébergement et sa maintenance sont ainsi mis en commun. Chaque partenaire doit ensuite l'alimenter des contenus médias relatifs à ses itinéraires de découverte. Une convention a été conclue à ce titre en 2017 pour 3 ans.



Fin 2018, une quarantaine de circuits sont visibles sur l'application, dont 4 dans les Yvelines. Deux circuits de découverte créés par le Département ont vu le jour en 2017 et 2018 :

- Le circuit « Tom et Zoé » du Parc du Peuple de l'herbe à Carrières-sur-Poissy.

Ce parcours, destiné aux familles relate l'histoire de 2 super héros de la biodiversité « Tom et Zoé ». 19 points d'intérêt jalonnent le parcours. Il permet de faire découvrir le site (et sa préservation) et les bons gestes à adopter pour sauvegarder l'environnement.

- Le sentier des 4 dragons en forêt départementale de Rochefort à Rochefort-en-Yvelines. Ce circuit d'1h 30 inauguré en octobre 2018, destiné à un public familial, s'inspire d'une légende pour faire découvrir l'histoire, les richesses du patrimoine naturel et les paysages de ce site.



Inauguration du Sentier des 4 Dragons en présence de Mme KOLLMANNSBERGER



^ Tom et Zoé au Parc du Peuple de l'herbe

LE PÂTURAGE, UNE AUTRE FAÇON DE GÉRER LES ENS

Depuis plusieurs décennies, l'entretien mécanisé des prairies s'est substitué au pâturage qui avait façonné nos paysages.

Les espaces naturels du Département tels que les prairies, pelouses, talus, friches et zones humides constituent autant de ressources alimentaires favorables à la mise en place d'un pâturage extensif et respectueux de la sensibilité des sites.

Le pâturage présente de nombreux avantages, notamment sur le plan écologique, social et économique. En outre, il permet de soutenir la filière élevage et de préserver les races rustiques en voie de disparition.

Dans ce contexte, le Département développe des partenariats avec des éleveurs pour assurer la protection et la

gestion des espaces naturels sensibles. Dans ce cadre, des conventions et des baux ruraux à clauses environnementales sont passés entre les éleveurs et le Département.

Ces partenariats présentent l'avantage d'être gagnant-gagnant. D'une part, les sites départementaux sont entretenus et valorisés à moindre coût, d'autre part, les éleveurs bénéficient de terres permettant de développer leurs activités agricoles.

6 sites départementaux (environ 11 ha) sont gérés par pâturage extensif :

- Les prairies des sites départementaux de Champfaiilly (Milon-la-Chapelle et Saint Rémy-lès-Chevreuse) et de l'Étang Gabriel (Auffargis) pâturées depuis 2016 par des moutons de race « Thônes et Marthod ».
- La prairie humide du site départemental de Ronqueux pâturée depuis 2016 par des vaches de race « Salers ».
- Les prairies humides de Port-Royal



^ Moutons de race Thônes et marthod-site de Champfaiilly

et des Prés Bicheret entretenues depuis 2017 par des vaches de race « Blonde d'Aquitaine ».

- La friche du Bout du Monde pâturée depuis 2018 par des chèvres des fossés.

Le Département a réalisé l'ensemble des équipements pastoraux pour tous ces sites : clôtures, portails. Des mares, ont été aménagées pour permettre au cheptel de s'abreuver.

LE DISPOSITIF « ÉCOGARDE »

Écogarde est un dispositif bénévole qui a été créé sur le constat du manque de civilité des usagers des espaces naturels, et avec la volonté de sensibiliser le public à la protection de l'environnement. L'objectif du dispositif Écogarde est la protection de la nature de manière globale par l'intégration d'un sens civique-environnement de tous les utilisateurs de la nature afin de parvenir à une gestion saine et globale de notre environnement.

Dans ce cadre, essentiellement le week end, ce dispositif assure la surveillance et la protection des espaces naturels ouverts au public. Il propose de soutenir et renforcer les initiatives des collectivités ayant trait à la protection de l'environnement.

Les Écogardes (au nombre de 10) ont assuré entre 2016 et 2018, des missions de surveillance et de sensibilisation à l'environnement sur 5 sites départementaux :

- Les grands bois sur la commune de Morainvilliers,
- Le bois de Rougemont sur les communes de Morainvilliers et Orgeval,

- Le bois d'Abbécourt sur la commune d'Orgeval,
- Le bois des Flambertins sur la commune de Crespières,
- Le Bout du Monde sur la commune d'Épône.

Les Écogardes assurent également sur les ENS quelques sorties destinées au public :

- En 2016, une sortie nature sur la forêt départementale des Flambertins avec une trentaine de participants.
- En 2017, une sortie ornithologique au biotope du Bout du Monde avec 40 participants.
- En 2018, une sortie de découverte de la faune et de la flore sur la forêt départementale d'Abbécourt et une sortie ornithologique au biotope du Bout du Monde avec une trentaine de participants pour chaque animation.

Ce partenariat s'est traduit en 2016 par une convention sur 3 ans. Elle a été renouvelée fin 2018 pour 3 ans (2019-2021) en élargissant le périmètre d'intervention au sud du Département. Ainsi 18 sites départementaux bénéficient de ce dispositif très apprécié du public.

1 Écogarde a été assermenté en 2018 dans le but de lutter plus efficacement contre les incivilités et les dégradations qui sont de plus en plus fréquentes dans les ENS



^ Mare abreuvoir abritant plusieurs libellules rares en Île-de-France, forêt de Ronqueux à Bullion

LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

En Ile-de-France, les milieux humides sont principalement représentés par les cours d'eau, les mares, marais, étangs, roselières et prairies humides ou encore les boisements humides. Victimes d'atteintes multiples (urbanisation, drainage, canalisation des cours d'eau, pollution de l'eau, etc.), ces milieux subissent une très importante régression. Ces écosystèmes ont perdu 50 % de leur surface en seulement un siècle à l'échelle nationale et ne représentent plus que 2,8 % de la superficie régionale.

Les milieux humides remplissent des fonctions et des services multiples. Ainsi, ils jouent le rôle d'atténuateur de crue, d'épurateur d'eau, de régulateur d'évènements naturels climatiques

exceptionnels (inondations, sécheresse), d'approvisionnement en eau douce... En outre, ces milieux contribuent au développement de l'Homme et à son bien-être : services culturels et sociaux (lieux de loisirs, de détente, éducatif, etc.)

Ils hébergent également une biodiversité remarquable : en France, 30% des espèces végétales remarquables et menacées vivent dans les milieux humides et environ 50 % des espèces d'oiseaux dépendent de ces zones.

Au titre de sa politique environnementale, le Département des Yvelines a acquis de nombreux Espaces Naturels Sensibles (ENS) hébergeant des milieux humides tels que l'Étang du Bout du monde (48ha), les mares des forêts départementales de Sainte-Apolline et de Pinceloup/Saint-Benoit, les prairies humides de Port Royal, de Ronqueux et des Prés Bicheret... La gestion écologique des milieux humides permet de développer l'attractivité du site car elle s'accompagne souvent d'équipement permettant au public de découvrir ces milieux (observatoire, sentier pédagogique...).

Entre 2016 et 2018, le Département a travaillé sur la préservation des zones humides de 5 sites : Sainte-Apolline, Pinceloup, Port Royal, Abbécourt et Vaubersan. Ces actions sont développées dans le chapitre 3.

Le projet du Parc du Peuple de l'herbe concrétisé en 2017, est exemplaire à ce titre et lui a valu l'attribution du Grand Prix Milieux humides et Urbanisme 2017, décerné par les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Cette distinction a vocation à valoriser des opérations réussies d'aménagement et de planification

urbaine intégrant les milieux humides dans l'aménagement du territoire. En effet, un important travail de restauration de la ripisylve a été mené avec la plantation de 200 000 espèces aquatiques typiques des bords de Seine.

Les linéaires de berges des deux étangs peu propices au développement de la faune et de la flore ont été réaménagés maximisant la valeur écologique des plans d'eau. De nombreuses mares ont été creusées et des équipements pour la faune ont été positionnés tels que des radeaux à sternes et des radeaux végétalisés.



^ Étang de la Galiotte du Parc du Peuple de l'herbe



03

PRINCIPAUX TRAVAUX



03 | PRINCIPAUX TRAVAUX

Le Département programme les aménagements et l'entretien des sites départementaux en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF) et les Parcs naturels Régionaux (PNR). Des communes et associations sont aussi associées à la valorisation des sites. C'est ainsi qu'en 2016, 2017 et 2018, 23 conventions ont été passées (voir chapitre 5).

Les actions réalisées en 2016, 2017 et 2018, s'inscrivent dans le cadre du programme pluriannuel de valorisation des ENS et des programmes d'équipement et d'entretien des forêts départementales proposés par l'ONF.

Ce dernier assure par ailleurs, dans le cadre des missions définies par le régime forestier :

- la surveillance générale des sites liée au respect du régime forestier,
- l'élaboration des documents d'aménagements forestiers validés par le Département, fixant par forêt les objectifs sur 15-20 ans en matière de gestion sylvicole,
- la programmation et le suivi des coupes de bois,
- la programmation annuelle des travaux.

TRAVAUX DE GESTION COURANTE

Les sites départementaux font l'objet d'un programme d'entretien courant comprenant divers travaux tels que le maintien de la propreté, la sécurisation, l'entretien des aires d'accueil, des sentiers et des accotements, la maintenance du mobilier et de la signalétique, la gestion de milieux écologiques.

Le programme de suppression des poubelles démarré en 2015 s'est poursuivi en 2016, 2017 et 2018. Il a porté ses fruits et a permis de faire une économie de 18 000 € en 2017 par rapport à 2016, sur le poste de propreté (suppression des tournées de ramassage de déchets). Les poubelles ont ainsi été supprimées sur l'ensemble des massifs départementaux.

Ce sont chaque année :

- Une cinquantaine de km de périmètres de lisières entretenus et sécurisés,
- Près de 250 km de fauche de pistes, de chemins et de fossés.
- 10 à 20 km de curage de fossés.

Les coûts d'entretien générés en 2016, 2017 et 2018 s'élèvent respectivement à 467 740 € TTC, 448 908 € TTC et 309 540 € TTC pour 2300 ha.



^ Élagage - Bois de Méridon à Chevreuse et Choisel

CHASSE

Afin de préserver la qualité des milieux et le bon état des terres cultivées ainsi que d'assurer la régulation des populations de gibier, la pratique de la chasse sur les espaces naturels départementaux est nécessaire.

34 lots de chasse ont été attribués sur 28 sites départementaux. Chaque locataire est détenteur d'un contrat de location pour une durée de 6 ans. La totalité des contrats de chasse arrivera à échéance le 31 mars 2021.

Le Département est le détenteur du droit de chasse mais le suivi de la chasse est confié à l'ONF qui est l'interlocuteur principal des locataires.

Chaque année, les locataires de chasse sont invités à une réunion permettant d'échanger sur l'activité chasse au sein des ENS.

Les calendriers de chasse sont transmis à toutes les communes concernées par un lot de chasse ainsi qu'aux organismes partenaires (ONF, PNR, ONCFS, FICIF, CODERANDO...).

TRAVAUX SYLVICOLES

Le Département, en lien avec l'ONF, met en œuvre les documents d'aménagement forestier qui régissent les actions de sylviculture des forêts départementales relevant du régime forestier (2450 ha). Ces forêts sont labellisées PEFC (Programme Européen de Certification Forestière) depuis 2008, label garantissant une gestion durable des forêts. Depuis 2015, le Département privilégie les modes de gestion qui permettent de maintenir un couvert continu en évitant les coupes rases et en développant la futaie irrégulière, les îlots de vieillissement.

Les sites de Grands Bois, Méridon, Pinceloup, Bois des Gaules, Plaisance, Saint-Benoit, Tailles d'Herbelay, Sainte Apolline, Terriers, Rougemont, Villevert, Chauveaux, Ronqueux et Rochefort ont fait l'objet de travaux sylvicoles. Ont été réalisés : l'ouverture de cloisonnements (obligeant les engins de débardage à suivre un cheminement précis et donc éviter la destruction des sols forestiers), des dégagements de plantations, des opérations de dépressage ainsi que des créations de parcelles.

Les protections individuelles sur les troncs des arbres ont été retirées sur les sites du Bois de Saint-Apolline, Chauveaux, Méridon.

Les coûts des travaux sylvicoles pour 2016, 2017 et 2018 s'élèvent au total à 143 611 euros TTC.

~ L'étang du Bout du Monde

TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT ET DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE PAR SITE

Les principales actions réalisées en 2016, 2017 et 2018 en termes de restauration écologique et d'aménagement pour l'accueil du public sont développées ci-dessous par site et par secteur géographique (Vallée de Seine, Centre Yvelines et Sud Yvelines).

Ne sont pas répertoriés dans le détail, les nombreux travaux liés au maintien ou à la restauration d'équipements destinés à l'accueil du public et contribuant au maintien de la qualité des sites et à la sécurisation des lieux (assainissement de chemins, destruction de circuits free ride, restauration de kiosques abris, installation ou remplacement de tables de pique-nique, barrières, lisses...).

SECTEUR VALLÉE DE SEINE

>> ÉTANG DU BOUT DU MONDE (48 HA. EPÔNE)

Cet ENS, protégé par un arrêté de protection de biotope, est composé d'un étang, de prairies et de boisements qui abritent une faune et une flore remarquables. Ainsi, sur cette ancienne carrière, ce sont plus de 70 espèces d'oiseaux qui nichent. Ce biotope est ouvert au public de façon encadrée afin de protéger l'avifaune qu'il abrite.

> Observatoires

Deux observatoires ornithologiques construits en 2013 permettent l'observation des oiseaux. En 2016, un 3^{ème} observatoire a été mis en place. Celui-ci est positionné sur le parcours de découverte créé par la commune d'Épône, limitrophe au site départemental.

Comme pour les 2 premiers observatoires des panneaux seront également installés sur ce 3^{ème} observatoire.

> Restauration des pelouses pionnières et des prairies

Les milieux terrestres tels que les pelouses et prairies ont fait l'objet de travaux d'entretien en 2017 afin que les espèces liées à ces milieux ne soient pas impactées par la progression des arbustes et arbres.

Une gestion des milieux par pâturage extensif (chèvres) a été initiée en 2018 dans l'objectif de maintenir les milieux ouverts.

~ Le 3^{ème} observatoire



03 | PRINCIPAUX TRAVAUX

SECTEUR VALLÉE DE SEINE

>> BOIS DES TERRIERS (23 HA. MAGNAVILLE ET BUCHELAY)

Cette forêt périurbaine se trouve à proximité de Mantes-la-Jolie et assure ainsi un accès aisé pour les citoyens à une zone de détente. De nombreux équipements permettent la promenade : grandes allées, bancs, sentiers pédestres et équestres. Ce site présente donc un bon potentiel d'accueil pour un usage de proximité.

L'opération phare de ce site a été la mise en place en 2017 de 2 parcours d'initiation à l'orientation destinés au grand public avec 33 bornes d'orientation et l'installation d'un panneau de présentation du parcours.

Ce parcours servira également aux collèges de Magnanville et de Buchelay et au lycée agricole, qui ont été concertés pour la mise en place de ce parcours.

2 brochures ont été élaborées pour initier à l'orientation. Elles sont téléchargeables sur www.sortir-yvelines.fr

>> PARC DU PEUPLE DE L'HERBE

(113 HA. CARRIÈRES-SOUS-POISSY)

Le Parc du Peuple de l'herbe rentré dans sa phase opérationnelle en 2013 a fait l'objet d'un travail conséquent de terrassement.

2016 et 2017 ont été marquées par la finalisation des aménagements paysagers et écologiques avec notamment des campagnes de plantations importantes. Au total plus de 200 000 héliophytes et plus de 23 000 arbres et arbustes ont été plantés.

20 nichoirs à oiseaux et chauve-souris, ainsi que 3 hôtels à insectes ont été installés.

En parallèle, les cheminements ont été finalisés en 2016 tandis que la signalétique a fini d'être posée en 2017. 25 balises et pupitres ont été mis en place.

La Maison des insectes, ainsi que l'observatoire, ont également ouvert leurs portes en 2017.

Le parc a été inauguré le samedi 24 juin 2017 avec de nombreuses animations.

> Gestion des espèces envahissantes

Engagés depuis 2012, les travaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes se poursuivent chaque année. Les actions d'arrachage doivent être conduites annuellement car les espèces en question que sont la Jussie et la Renouée sont particulièrement résistantes. Ainsi, sur les zones de Renouée restaurées par décaissement des systèmes racinaires ou par bâchage sous-terrain, les jeunes repousses doivent être arrachées 2 fois dans l'été.

Concernant la Jussie, elle est arrachée manuellement de juillet à octobre.



^ Bois des Terriers



^ Balise



^ Pupitre

Le Galega, ou Sainfoin d'Espagne, est particulièrement rapide à s'installer et menace des stations d'espèces protégées comme la Renouée à petites fleurs. Le Galega est fauché avant que les graines ne se disséminent sur le site.

Tous les produits de fauche et d'arrachage sont évacués en centre d'incinération pour éviter tout risque de propagation de ces espèces envahissantes.

03 | PRINCIPAUX TRAVAUX

SECTEUR VALLÉE DE SEINE

>> LES PLÂTRIÈRES (5,5 HA. SAINT-GERMAIN-EN-LAYE)

La propriété départementale des Plâtrières est située au cœur du site classé de la Plaine de la Jonction à Saint-Germain-en-Laye et fait la connexion entre les forêts domaniales de Marly-le-Roi et de Saint-Germain-en-Laye (continuité écologique boisée identifiée au Schéma Régional de la Cohérence Énergétique (SRCE)). Ce site fortement anthropisé avec la présence d'anciennes infrastructures (parking, installations sportives...) était à l'abandon.

Un diagnostic faune/flore/habitat, réalisé en 2015, a montré un intérêt écologique

assez fort malgré son anthropisation et sa superficie réduite.

Sur la base des prescriptions d'une étude de définition paysagère portée par le Département, un projet de reconversion de ce site a été lancé début 2017, en partenariat avec la commune de Saint-Germain-en-Laye. Il consiste à allier la préservation des milieux naturels et la création de jardins familiaux et collectifs sur la partie la plus anthropique.

Ce site constituera un observatoire de la permaculture. Celui-ci sera mis en

œuvre par le lycée agricole de Saint-Germain-en-Laye, mitoyen du site, et une association de jardins familiaux.

La maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement et la réalisation des travaux sont portées par la commune de Saint-Germain-en-Laye avec un financement du Département à hauteur de 30 %. Une convention de transfert de gestion a été signée en 2018 avec la commune.

Les travaux ont été lancés fin 2018 et le site sera ouvert au public en 2019.



^ Projet d'aménagement des Plâtrières

03 | PRINCIPAUX TRAVAUX

SECTEUR VALLÉE DE SEINE

>> LA BUTTE DU HUTREL

(7 HA. SAINT-MARTIN-LA-GARENNE)

Ce site inscrit dans le réseau Natura 2000 au sein du site « coteaux et boucle de la Seine », d'une grande richesse biologique, est connu de naturalistes renommés qui viennent régulièrement y faire des observations et est décrit par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien comme étant le site d'Île-de-France hébergeant l'une des plus belles pelouses calcicoles de la région.

Cependant, la progression des résineux (Pin sylvestre, Pin noir, Pin maritime) nécessite d'intervenir afin de freiner leur progression au sein des milieux ouverts. La fermeture des prairies entraînerait un déclin de la richesse faunistique et floristique. En 2016, des travaux de réouverture des pelouses sèches et de mares ont été réalisés par l'abattage d'arbres et l'arrachage d'espèces envahissantes.

>> BOIS DE ROSNY-ROLLEBOISE

(7 HA. SAINT-MARTIN-LA-GARENNE)

Le Bois de Rosny-Rolleboise situé au nord-ouest des Yvelines, est identifié comme étant un réservoir de biodiversité dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique. L'intérêt du site réside dans la présence de prairies calcicoles et de prairies de fauche à la richesse biologique avérée lors d'inventaires floristiques et faunistiques réalisés par le passé.

Afin de limiter la progression des ligneux en lisère de ces prairies et de maintenir ces milieux ouverts, des travaux ont été réalisés par du personnel en insertion dans le cadre d'une convention passée avec l'association Espaces.



^ Butte de Hutrel



^ Travaux sur le site de Rosny-Rolleboise

SECTEUR CENTRE YVELINES

>> LES GRANDS BOIS

(54 HA. MORAINVILLIERS)

Cette forêt proche du bourg de Morainvilliers, assure un accès aisé pour les usagers à une zone de détente. Elle présente donc un bon potentiel d'accueil pour le public.

Afin de répondre à une offre nature et rurale, le Département a passé en 2018 une convention avec la société Lousanto pour implanter un parcours acrobatique en hauteur sur 1,2 ha de cette forêt. Cette partie du site est appropriée pour

accueillir cette activité, de par son boisement peu dense, un dénivelé assez important permettant la mise en place de tyroliennes et une faible sensibilité écologique.

>> FORÊT DE SAINTE-APOLLINE

(296 HA. PLAISIR ET NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU)

> Restauration de mares

La forêt de Sainte-Apolline se caractérise par la présence d'un réseau important de mares forestières. C'est l'exploitation passée de la meulière qui est à l'origine

SECTEUR CENTRE YVELINES



^ Étang de Sainte-Apolline à Plaisir

de la formation de ces nombreux points d'eau. On dénombre aujourd'hui une trentaine de mares constituant un des principaux intérêts écologiques de la forêt. Le vieillissement naturel de ces zones humides conduit inévitablement à leur disparition.

Ainsi, suite à un bilan écologique réalisé en 2015, un programme de restauration du réseau de mares a été établi et des travaux de restauration de 10 d'entre elles ont été réalisés en 2017. C'est dans le but de favoriser la flore aquatique, les amphibiens et les odonates (libellules) que des opérations de curage et de mise en lumière ont été effectuées. Ces travaux concourent également à valoriser des ambiances forestières et constituent des points d'intérêt pour le public.

> Barrage de l'Étang de Sainte-Apolline

Suite aux précipitations importantes en mai/juin 2016, qui ont fait déborder le barrage de l'étang de Sainte-Apolline, le Département a lancé en 2017 un diagnostic des ruissellements sur la forêt départementale de Sainte-Apolline.

En parallèle, le barrage et les ouvrages de vidange et surverse ont été inspectés pour évaluer les potentiels dégâts. Des travaux de maintenance (nettoyage du déversoir et du tuyau d'évacuation, remise



^ Restauration d'une mare en forêt de Sainte-Apolline à Plaisir

en état de la bonde et des organes de manœuvre) ont été effectués.

Le diagnostic des ruissellements a mis en évidence la nécessité de fiabiliser le barrage de l'étang, sensible au risque d'érosion (absence d'un évacuateur de crue adapté). Des études de restauration de la capacité d'évacuation de l'étang ont été réalisées en 2018.

>> PARC DES CÔTES DE MONTBRON (24 HA. JOUY-EN-JOSAS)

Le parc des Côtes Montbron est constitué d'une partie boisée et de trois étangs en fond de vallon. Il est traversé par le ru Saint-Marc.

Des travaux ont été réalisés en 2016 et 2017 afin d'améliorer l'accueil du public sur le site et de conforter les zones d'intérêts écologiques identifiées lors du diagnostic réalisé en 2015-2016.

L'association Espaces est intervenue avec cinq personnes en insertion sur le site pendant 2 mois, pour ouvrir des sentiers, enlever des clôtures, réaliser des travaux de débroussaillage et d'abattage.

En 2017, 5 panneaux directionnels ont été mis en place sur les routes alentour pour faciliter l'accès au site. Des panneaux d'information et directionnels ont été également posés à l'intérieur du site,

03 | PRINCIPAUX TRAVAUX

SECTEUR CENTRE YVELINES

permettant aux promeneurs de s'orienter vers les chemins nouvellement créés.

>> BOIS D'ABBÉCOURT (79 HA. ORGEVAL)

> Barrage de l'étang d'Abbécourt

En 2013 et 2014, des études géotechniques et géophysiques ont révélé que le barrage de l'étang d'Abbécourt nécessite, du fait de son état dégradé, d'être réaménagé. Sur demande des services de l'État, des mesures conservatoires ont été engagées en 2014 et 2015.

Sur la période mai/juin 2016, compte tenu des précipitations importantes, la dégradation de la digue s'est aggravée. En juillet 2016, à la demande de l'État, une vidange préventive totale de l'étang a été réalisée afin de supprimer la pression hydraulique sur le barrage et le risque de rupture.

Suite à l'étude de différents scénarios pour l'aménagement du site, la solution de la suppression de la digue a été retenue afin d'allier la sécurisation du site et la restauration d'une continuité écologique.



^ Étang du Parc des Côtes de Montbron

En 2017, l'avant-projet d'aménagement a été finalisé. Il consiste en l'effacement de la digue au profit de la restauration du lit naturel de la zone humide et du ru, la création de mares de part et d'autre

du ru et l'aménagement de chemins piétons (accessible aux personnes à mobilité réduite) qui permettra au public de découvrir cette nouvelle zone humide.



< Avant-projet d'aménagement du site d'Abbécourt

SECTEUR SUD YVELINES

>> FORÊT DE PINCELOUP

(320 HA. SONCHAMP ET CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES)

> Travaux de nature écologique

Gîte à chauve-souris

Afin de valoriser le patrimoine historique de cette forêt, un ancien abri de garde-chasse, dont la toiture est quasi effondrée, a été rénové en 2017. Il servira de gîte à chauve-souris, bien présentes dans cette forêt. Ce projet de restauration

a fait l'objet d'une subvention de la DRIEE Ile-de-France.

Restauration de Mares

Dans le cadre d'un programme de préservation d'un important réseau constitué de plus de 30 mares réparties sur les forêts de Pinceloup et de Saint-Benoit, 2 d'entre elles ont été restaurées en 2017.

Ainsi, entre 2013 et 2017, ce sont 17 mares qui ont bénéficié d'interventions afin de protéger notamment les populations

d'amphibiens dont le triton palmé, le triton alpestre, le triton ponctué et le triton crêté, ce dernier étant protégé au titre de la directive européenne dite « habitat » dans le cadre du réseau Natura 2000.

> Autres travaux :

En 2016, 2017 et 2018, le site a fait l'objet de travaux de réfection de route :

- > Création de 40 m linéaire de buses, de 1800 m linéaire de fossés et d'un collecteur d'eau sur 350 m, pour assainir les chemins ;
- > Création de routes empierrées sur 500 m et reprise d'ornières ;
- > Création d'un cheminement en platelage bois sur 115 m sur un chemin très humide difficile d'accès, près de la mare au loup

>> FORÊT DE SAINT-BENOIT

(273 HA. CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES, SONCHAMP ET SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES)

> Travaux de nature écologique

Une lande d'une surface d'environ 1 hectare composée de callunes et de bruyères a fait l'objet de travaux de restauration.

Ces milieux sont menacés de disparition en Île-de-France du fait de l'abandon des pratiques agricoles telles que le pâturage. Celles-ci sont donc, selon un processus naturel de reboisement, colonisées par les bouleaux et pins qui finiront par faire disparaître la lande sans intervention.

Des travaux d'abattage des jeunes arbres ont donc été réalisés afin de retrouver un bon état de conservation du milieu et de son cortège d'espèces typiques de reptiles, d'oiseaux et de plantes. Les clairières forestières sont par ailleurs très favorables aux libellules des mares forestières voisines qui viennent ici chasser et grandir avant de regagner leurs mares pour se reproduire. Ces travaux ont été réalisés par des personnes en insertion. Ils concourent fortement à la qualité paysagère du site.

Par ailleurs, dans le cadre d'un programme de réintroduction de l'abeille noire locale pilotée par le CNRS,



^ L'équipe d'insertion en action sur Saint-Benoît



^ La lande de Saint-Benoît rajeunie après travaux

SECTEUR SUD YVELINES

l'association CANIF (conservatoire de l'abeille noire locale) a signé une convention en 2017 avec le Département pour l'implantation de ruches sur la parcelle restaurée. La présence d'espèces mellifères telles que les bruyères et les châtaigniers a justifié le choix de ce site.

> Autres travaux

En 2016 et 2017, cette forêt a fait l'objet de travaux pour assainir certaines zones avec la création de passages busés, le curage de fossés sur 150 m et la réfection de route.

>> **FORÊT DE ROCHEFORT**

(287 HA. ROCHEFORT-EN-YVELINES)

La forêt de Rochefort présente un relief marqué de plusieurs buttes et une végétation très diversifiée composée de pinèdes, de landes et de chênaies. L'ambiance paysagère est remarquable et atypique pour la région. La forte valeur patrimoniale des landes à bruyères associée à un intérêt entomologique élevé (en

particulier les hyménoptères) en font un site d'intérêt majeur.

> Restauration des landes et de la mare

Débutés en 2012, les travaux de restauration des landes se poursuivent sur certaines parcelles. Il s'agit d'abattre les pins et les bouleaux dont la forte dynamique menace de faire disparaître les bruyères et callunes constitutives des landes et ayant besoin de lumière.

Sur les premières zones restaurées, un entretien de repousses d'arbres s'avère déjà nécessaire. Le Département a fait réaliser ces travaux avec du personnel en insertion en 2018.

Par ailleurs, une des rares mares du site a été restaurée. Elle abrite plusieurs espèces patrimoniales et constitue une ressource en eau très importante pour les populations d'abeilles noires et sauvages du site et un site de reproduction pour une libellule protégée au niveau régional, le Leste de bois.



^ Bruyères caractéristiques des landes
Site de Rochefort



^ Mare restaurée - Site de Rochefort

> Parcours pédagogique

Le Département a installé un parcours sur ce site en 2018 associé à des panneaux pédagogiques, relayé sur l'application mobile « Balade branchée ». Ce parcours a été réalisé en concertation avec de nombreux partenaires : le conservatoire de l'abeille noire, le CNRS, la commune de Rochefort et la société historique de Rochefort. Son inauguration a eu lieu en octobre 2018 (voir chapitre 2).

SECTEUR SUD CHARENTAIS

>> ÉTANG GABRIEL

(18 HA. AUFFARGIS)

En 2014, des études géotechniques et géophysiques ont révélé que la stabilité du barrage de l'Étang Gabriel n'était plus assurée dans certaines conditions.

Suite à l'analyse des différents scénarios d'aménagement possible, la solution de l'effacement de la digue a été retenue afin de supprimer le risque de rupture. L'objectif de ce projet est de :

- > Restaurer la zone humide avec des aménagements légers tels qu'une alternance de mares permanentes et intermittentes et le reprofilage des berges,
- > Aménager des chemins accessibles au public en conservant l'aspect naturel du site.

En 2016, une étude Faune/Flore/Habitat a été réalisée afin d'évaluer les enjeux écologiques et environnementaux du site.

En 2017, les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées afin de présenter un avant-projet en 2018.

>> BOIS DES GAULES

(43 HA. LA CELLE-LES-BORDES)

> Travaux de nature écologique

Cette forêt marque le paysage de la vallée de l'Aulne car située sur les coteaux boisés. Elle abrite une prairie humide, composée de mégaphorbiaies (formation végétale à hautes herbes adaptées à ce type de sol) et une mare, riches en espèces d'amphibiens, d'odonates (libellules) et de plantes aquatiques.

Ces milieux humides très dynamiques sont colonisés rapidement par les ligneux, notamment aux abords des mares. L'abattage de saules et d'aulnes a été rendu nécessaire afin de redonner de la lumière et permettre l'épanouissement de la biodiversité hautement patrimoniale liée aux zones humides.

Ces interventions ont également pour objectif de maintenir des paysages de fond de vallons ouverts, typiques des paysages du sud des Charentais.

> Travaux d'équipements :

Création d'un sentier pédestre de 1,3 km avec l'association d'insertion Espaces.

>> PORT ROYAL

(7 HA. SAINT-LAMBERT-DES-BOIS, MAGNY-LES-HAMEAUX ET MILON-LA-CHAPELLE)

L'espace naturel sensible de Port-Royal est localisé dans la vallée du Rhodon. Il occupe une surface d'environ 7 ha et est inclus dans un ensemble de milieux humides d'environ 9 hectares aux abords de l'ancienne abbaye de Port-Royal-des-Champs.

Des travaux de restauration d'une partie du site (prairie de 3,5 ha) ont été réalisés avec la réouverture du milieu forestier

accompagnée d'une gestion par pâturage, afin de réhabiliter les anciennes prairies et le paysage de fond de vallée associé.

Compte tenu de la multiplicité des propriétaires concernés par ce projet, le Département a délégué la maîtrise d'ouvrage au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, par le biais d'une convention.

Un bail rural à clauses environnementales a été passé entre le Conseil départemental et un éleveur en 2017 permettant d'une part de pérenniser l'engagement des deux partenaires, d'autre part de fixer des objectifs d'entretien et d'amélioration de la biodiversité visés par le Département.

∨ *Prairie humide du bois des Gaules*



∨ *Mise en pâture-site de Port Royal*



SECTEUR SUD YVELINES

>> VAUBERSAN (7 HA. BULLION)

> Barrage de l'étang de Vaubersan

En 2014, Les études géotechniques et géophysiques ont révélé le mauvais état du barrage de l'étang.

Suite à l'étude de plusieurs scénarios en 2015, la solution de réhabilitation du barrage a été retenue afin de :

- > Maintenir l'activité pêche très présente sur ce site et favoriser l'accueil du public,
- > Conserver la diversité exceptionnelle de libellules.

En 2016, une étude Faune/Flore a été réalisée afin d'évaluer les enjeux écologiques et environnementaux du site. Elle a révélé un patrimoine faunistique fort (2 espèces de libellules remarquables).

En 2017, Le Département a lancé un marché de maîtrise d'œuvre et en 2018, une étude géotechnique du barrage a été réalisée. L'avant-projet sera validé en 2019, en vue d'une réalisation des travaux en 2020.



^ Étang de Vaubersan à Bullion

LES PLANS DÉPARTEMENTAUX D'ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

Le Département met en place les plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), compétence obligatoire des Départements. L'objectif de ces plans est d'assurer la conservation des chemins ruraux et de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la création d'itinéraires notamment pédestres et équestres. Ils contribuent également au développement économique du Département en favorisant le tourisme.

>> ITINÉRAIRES PÉDESTRES

Dans le cadre du PDIPR, un outil dynamique de cartographie a été créé afin de faciliter la mise à jour régulière de nouveaux itinéraires ou de modifications. Dans le cadre de cette mise à jour, 90 communes ont été sollicitées en 2017 et 2018 pour l'inscription de leurs chemins ruraux au PDIPR par délibération communale.

En 2017, 3 itinéraires PR ont été créés dans la Plaine de Versailles à la demande de l'intercommunalité de Versailles Grand Parc. En 2018, 2 modifications d'itinéraires ont été faites sur le GRP de la Ceinture Verte d'Île-de-France à Maurecourt et le PR à Vieille-Église.

En 2018, le partenariat avec le CODERANDO 78 a été renouvelé par convention pour quatre ans (2018-2021). Dans ce cadre, le Département apporte un soutien financier au comité pour la création, le balisage et l'entretien courant des itinéraires inscrits ou à inscrire au PDIPR ainsi que pour la promotion des Yvelines au travers de l'activité pédestre par l'organisation ou la participation à des manifestations ouvertes à tout public.

Par ailleurs, le département a apporté une aide de 15 000 € à la commune de Villiers-le-Mahieu pour l'aménagement



^ Rando pour tous

∨ Bac Aubergenville-Juziers



d'un chemin, dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition et l'aménagement de sentiers pédestres.

LES CHEMINS DE SEINE

Le projet des « Chemins de Seine » a pour objectif de développer les circulations douces pédestres et cyclables sur les 2 rives de la Seine.

Dans ce cadre, des aménagements réalisés par le SMSO (Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise) et financés par le Département, ont vu le jour:

En 2016

- Création du Bac Aubergenville-Juziers.

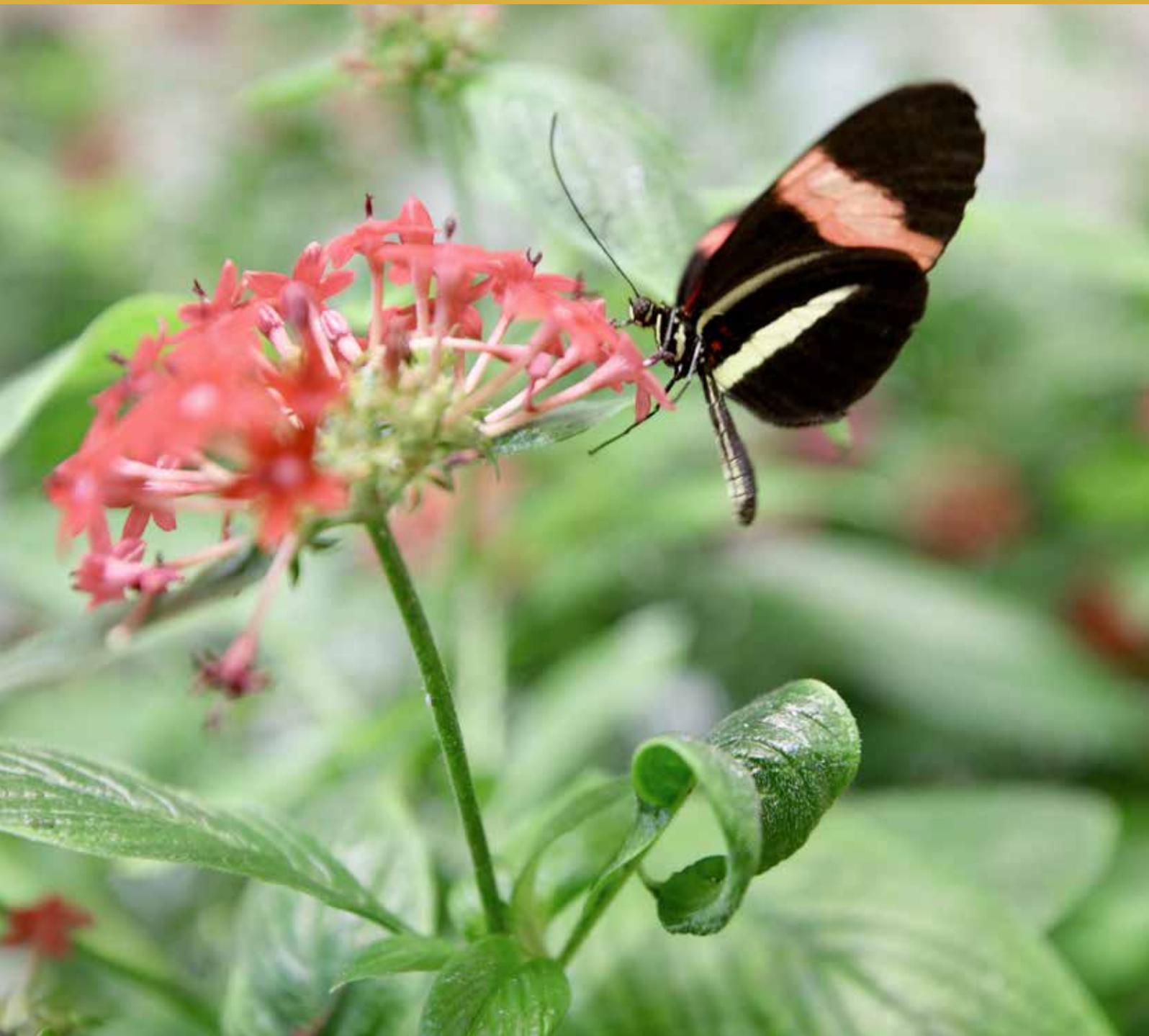
En 2017

- Travaux de remise en état des berges de Seine en bordure du chemin de halage du Parc du Peuple de l'Herbe.
- Réalisation d'un cheminement piéton en bois accessible aux personnes à mobilité réduite au Pecq.

En outre, la création d'une passerelle piétons-vélos entre les communes de Conflans-Sainte-Honorine et Andrésy par la Direction des mobilités du Département, a permis de sécuriser la circulation des piétons-vélos pour la traversée de l'Oise.

04

BIODIVERSITÉ ET SUIVIS SCIENTIFIQUES



04 | BIODIVERSITÉ ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DE L'ÉTANG GABRIEL (réalisé par le Bureau d'études Vincent SIMONT)

Un diagnostic écologique de l'étang et des milieux périphériques a été réalisé en 2017 afin d'orienter les aménagements futurs d'effacement du barrage (*chapitre 3*).

Il apparaît que le site possède dans l'ensemble une richesse faune/flore faible. La mauvaise qualité du milieu aquatique semble être le principal facteur limitant pour les odonates et les amphibiens notamment.

Parmi les 183 espèces inventoriées, on notera :

- 9 espèces de chiroptères (chauve-souris) dont le Grand Murin, inscrite à l'annexe 2 de la Directive Habitat.
- 1 espèce de poisson remarquable, la Bouvière. La forte population de poisson induit la destruction des herbiers et la prédation sur la faune aquatique.

- 8 espèces d'odonates (libellules) dont le Gomphe joli qui est une espèce peu commune et déterminante ZNIEFF et la Cordulie bronzée qui présente un statut de « quasi menacée » sur la liste rouge régionale.

- 4 espèces d'orthoptères (sauterelles/grillons/criquets) dont la Decticelle bariolée, déterminante ZNIEFF (espèce très commune) et le Grillon des bois.



^ Gomphe joli

DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DE L'ÉTANG DE VAUBERSAN (réalisé par le Bureau d'études Vincent SIMONT)

Un diagnostic écologique de l'étang a été réalisé en 2017 afin d'orienter les aménagements futurs de réhabilitation du barrage.

L'inventaire floristique met en évidence une richesse spécifique faible à moyenne qui s'explique principalement par le peu de mosaïques d'habitats. Les habitats boisés du site et leur gestion constituent le principal enjeu pour la préservation et la conservation des chauves-souris.

Une meilleure gestion de l'étang (diminution des populations de poissons...)

ainsi que le développement d'une ceinture d'hélophytes permettraient de diversifier les habitats et les espèces liées aux milieux aquatiques (avifaune, amphibiens et autres invertébrés...).

Parmi les 193 espèces inventoriées, on notera :

- 1 espèce floristique, la Laïche distique, considérée comme quasi menacée sur la liste rouge régionale.
- 10 espèces de chiroptères dont le Petit rhinolophe qui est inscrit à l'annexe

2 de la Directive Habitat, espèce très rare et menacée en Ile-de-France.

- 4 espèces d'amphibiens dont le Crapaud commun, la Grenouille rousse. La population est faible compte tenu probablement de la présence importante de poissons.

- 9 espèces de poissons dont le Gardon, la Perche commune, la Perche soleil. Un plan de gestion piscicole devra être mis en place afin d'améliorer la biodiversité et l'équilibre de la biocénose de ce plan d'eau.

- 11 espèces d'Odonates dont la Grande aeshne, considérée comme « quasi menacée » et l'Agrion délicat, considérée comme « vulnérable », sur la liste rouge régionale. Elles sont toutes les deux déterminantes ZNIEFF. Ce site présente un fort patrimoine odonatologique, lié à la présence de l'herbier de nénuphars à l'est de l'étang.



^ Grande aeshne

RÉALISATION DE SUIVIS ÉCOLOGIQUES AU PARC DU PEUPLE DE L'HERBE À CARRIÈRES-SOUS-POISSY

(réalisé par l'Institut d'Écologie Appliquée)

Dans le cadre de l'aménagement de ce parc, un inventaire faunistique et floristique a été réalisé en 2017. L'objectif de cette étude est de réaliser un suivi de la faune et de la flore et mettre en évidence éventuellement une modification dans la diversité faunistique et floristique en comparaison avec les inventaires initiaux faits en 2011 et 2012. 437 espèces ont été recensées.

L'objectif de cette étude était d'identifier la corrélation entre les espèces nouvellement identifiées en 2017 et les aménagements réalisés.

Le groupe des insectes semble avoir été le plus favorisé par les aménagements réalisés. En effet, 11 nouvelles espèces de papillons de jour et 4 d'orthoptères ont été observés. La mise en place de réseaux de mares est l'aménagement le plus favorable à l'installation de nouvelles espèces animales, particulièrement des odonates et des amphibiens.

Les milieux vont continuer à évoluer ainsi que la biodiversité associée à ceux-ci. Un suivi plus long sera donc nécessaire.



^ Pouillot fitis

∨ Demi-deuil



DIAGNOSTIC CHIROPTÉROLOGIQUE SUR LE BOIS DÉPARTEMENTAL DE NONCIENNE

(réalisé par le Bureau d'études Vincent SIMONT)

Ce site de 20 ha localisé sur la commune de Bonnelles, est situé sur un coteau calcaire et la partie Nord du site présente une déclivité marquée en comparaison de la moitié sud du site presque plat.

Dans le cadre de la révision du plan d'aménagement forestier, un inventaire des chiroptères (chauve-souris) a été réalisé en 2017 sur la période estivale de juin à août. Les résultats seront pris



^ *Pipistrelle commune*

DIAGNOSTIC DES PELOUSES CALCICOLES DE LA VALLÉE DE LA MAULDRE

(réalisé par Richard COUSIN du Département des Yvelines)

Cette vallée, creusée par la Mauldre, laisse apparaître sur ses coteaux des pelouses calcicoles. Ce type de végétation, évoluant sur des sols secs et calcaires, est devenu très rare en Île-de-France du fait, notamment, de l'action simultanée de l'abandon du pâturage et de l'intensification de l'agriculture. Les enjeux concernant ces milieux sont multiples : il s'agit de préserver

les paysages, l'histoire de la vallée ainsi que la biodiversité remarquable intimement liée à ces prairies et qui est menacée de disparaître en même temps que celles-ci.

Un diagnostic réalisé par le Département a permis de mettre en évidence la forte valeur patrimoniale de ce territoire et la nécessité de le préserver. Parallèlement, l'APPVPA (Association Patrimoniale de

en compte afin d'intégrer les enjeux de gestion de ce groupe d'espèces dans le nouveau plan d'aménagement.

5 espèces ont été inventoriées (la Séroline commune, le Murin d'Alcathoe, le Murin à moustaches, le Murin de Natterer, la Pipistrelle commune), toutes sont protégées en France et inscrites à l'annexe 4 de la Directive « Habitat-Faune-Flore ».

La majorité de ces espèces est étroitement liée à l'habitat forestier. Afin d'accroître l'attractivité et la capacité d'accueil du site pour les chiroptères, des mesures devront être prises en compte dans le nouveau plan d'aménagement telles que :

- la conservation des arbres à cavités et des très vieux châtaigniers ;
- la mise en place d'îlots de sénescence, zone volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la forêt ;
- la conversion en futaie irrégulière.

Ces mesures permettront d'améliorer l'offre en gîte favorable aux chiroptères (arbres à cavités, bois morts...) et de fournir des ressources alimentaires supplémentaires (insectes).

la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets) travaille sur la préservation de la trame verte au sein de son territoire d'action. Sur la base d'un premier travail collaboratif entre le Département et l'APPVPA, a été organisée en 2017 une première réunion de présentation des diagnostics et enjeux avec les différents acteurs concernés par la protection de la vallée de la Mauldre.

∨ *Vue panoramique depuis les pelouses calcicoles*



COLLABORATION AUX SUIVIS SCIENTIFIQUES

>> PLANS RÉGIONAUX D'ACTION EN FAVEUR DES ODONATES ET DES CHIROPTÈRES

Le Département s'associe à différentes instances régionales pour échanger sur l'évolution de certaines populations animales particulièrement menacées. C'est dans ce cadre que le Département participe aux plans régionaux d'actions en faveur des odonates et des chiroptères.

Ces plans permettent aux gestionnaires d'orienter leurs actions en faveur des milieux abritant ces espèces. C'est ainsi que le Département a mis en œuvre un certain nombre d'actions en 2017 :

- Travaux sur la zone humide de Ronqueux permettant d'augmenter la population d'Agrion mercure, libellule protégée au niveau européen.
- Gîte à chauve-souris avec la rénovation de l'ancienne maisonnette de garde de chasse en forêt de Pinceloup.
- Diagnostic des chiroptères sur le bois de Noncienne afin d'intégrer cet enjeu à la future gestion sylvicole du site.

>> OUTIL DE SAISIE CETTIA

La base de données CETTIA, mise en place par Natureparif, est un outil qui a vocation à alimenter le système d'information sur la nature et les paysages. Il permet de centraliser et de diffuser les informations naturalistes à l'échelle francilienne.

Le Département acquiert de nombreuses données naturalistes dans le cadre d'inventaires visant à améliorer les connaissances sur les ENS, d'études d'impact, de suivis d'espèces ou encore lors d'observations ponctuelles.

Ces données sont intégrées dans la base de données en ligne CETTIA afin de les valoriser, de les rendre consultables notamment pour la réalisation d'atlas régionaux de la biodiversité ou dans le cadre d'aménagements.

SUIVI FAUNE/FLORE APRÈS TRAVAUX

Suite aux travaux de restauration écologique réalisés sur les sites départementaux, un suivi est effectué par les services du Département afin d'observer l'évolution de la faune et de la flore. Par ailleurs, les espèces patrimoniales (rares ou protégées) déjà identifiées lors d'inventaires font l'objet d'observations régulières.

>> FORÊT DÉPARTEMENTALE DE ROCHEFORT À ROCHEFORT-EN-CHVELINES

Suite aux travaux sur la mare de l'allée royale, 1 nouvelle espèce de plante est réapparue sur le site en 2018, l'Illicébre verticillé, espèce extrêmement rare et protégée en Île-de-France, classée en danger d'extinction (liste rouge Île-de-France).

∨ Fougère des marais



>> FORÊT DÉPARTEMENTALE DES FLAMBERTINS À CRESPIÈRES

Suite aux travaux sur les mares, 2 espèces d'odonates ont été identifiées en 2018, la Leste verdoyant et l'Agrion délicat (assez rares en Île-de-France et classées vulnérables sur liste rouge Île-de-France).



∧ Illicébre verticillé

>> BUTTE DU HUTREL À SAINT-MARTIN-LA-GARENNE

Suite aux travaux de restauration réalisés sur la Butte du Hutrel à Saint-Martin-la-Garenne, afin de préserver les pelouses calcicoles et les prairies humides, 4 nouvelles espèces, qui n'avaient pas été détectées lors du diagnostic écologique effectué en 2006, ont été identifiées en 2017 et 2018.

En 2017, il s'agit de la Sésliérie bleuâtre (graminée très rare en Île-de-France), de l'Orchis à 2 feuilles (orchidée assez rare en Île-de-France et vulnérable) et la Mante religieuse, insecte protégé en Île-de-France. En 2018, il s'agit du Fourmilion longicorne, insecte protégé en Île-de-France.

>> FORÊT DÉPARTEMENTALE DE RONQUEUX À BULLION

La zone humide de l'ENS de Ronqueux à Bullion a bénéficié d'importants travaux de restauration en 2014 et 2015. En 2016, 2 nouvelles espèces de plantes ont été identifiées aux abords d'une mare. Il s'agit de la Lâiche à épis distants (très rare en Île-de-France) et de la Fougère des marais (rare et protégée en Île-de-France).

Avec désormais un total de 30 espèces évoluant sur le site, Ronqueux est sans doute devenu l'un des sites des Yvelines les plus intéressants pour ce groupe d'espèces.



^ Orchis à 2 feuilles

~ Fourmilion longicorne



05

PARTENARIATS CONVENTIONS



05 | PARTENARIATS – CONVENTIONS

L'implication des partenaires constitue un levier d'action privilégié à développer au service du succès et de l'efficacité de la politique d'aménagement et de gestion des espaces naturels du Département. 23 conventions (voir tableau ci-après) ont été établies entre 2016 et 2018, ce qui porte à 51 le nombre de conventions passées avec des partenaires depuis 1989.

Par ailleurs, le Département accorde de nombreuses autorisations pour la pratique d'activités de pleine nature sur les espaces naturels départementaux. Ceux-ci attirent de nombreux visiteurs et notamment des associations sportives yvelinoises. Ces dernières sollicitent le Département pour organiser des randonnées à pieds, à vélos, à cheval, des courses d'orientations ou encore des courses de chiens de traineaux. Viennent s'y ajouter les programmes annuels de course d'orientation des collègues.

En 2016, 2017 et 2018 sur l'ensemble des espaces naturels départementaux, 165 manifestations à majorité sportives ont été autorisées et ont mobilisé plus de 85 000 participants (Trail de l'Orangerie, marche de la Bièvre, Trail des 7 Hameaux, démonstration de chiens de traineaux, course VTT « la Jean Racine », « cross de l'Épinoche »...).

ÉCOPATURAGE/ AGRICULTURE

SITES	ANNÉE	PARTENAIRES	DURÉE	NATURE CONVENTION
ÉTANG GABRIEL (Auffargis)	2016	Éleveur de « Jardinier Berger »	3 ans	Convention pour l'entretien des prairies par pâturage extensif de moutons
CHAMPFALLY (Milon-la-Chapelle)				
RONQUEUX (1,5 ha) (Bullion)	2016	Société « Liseclair »	3 ans	Convention pour l'entretien de la prairie humide par pâturage extensif de bovins (salers)
PRÉ BICHERET (2ha) (Châteaufort)	2017	Société « Ferme d'élevage de la Grand'maison »	9 ans	Bail rural à clauses environnementales de gestion pastorale des prairies par des Bovins (Blonde d'Aquitaine)
PORT ROYAL (Saint-Lambert-des-Bois)				
PRÉ BICHERET (Châteaufort)	2016	Société « Ferme d'élevage de la Grand'maison »	9 ans	Bail rural à clauses environnementales pour la récolte de fourrage
LA MINIÈRE (Guyancourt)	2018	Association Espaces	1 an	Convention pour l'entretien d'une prairie par pâturage d'ovins et caprins

TRAVAUX INSERTION

SITES	ANNÉE	PARTENAIRES	DURÉE	NATURE CONVENTION
BUTTE RONDE PINCELOUP SAINT BENOIT RONQUEUX GAULES	2017	Association Espaces	2 ans	Convention pour la réalisation de travaux écologiques (nettoyage, débroussaillage, réouverture de sentiers, lutte contre les espèces invasives...) supports d'insertion
ROSNY ROLLEBOISE (Rosny-sur-Seine et Rolleboise)			1 an	
ROCHEFORT ROSNY ROLLEBOISE RONQUEUX	2018		2 ans	

ACCUEIL DU PUBLIC

SITES	ANNÉE	PARTENAIRES	DURÉE	NATURE CONVENTION
ENSEMBLE DES SITES DÉPARTEMENTAUX	2017	ONF, AEV Ile-de-France, Département de Seine et Marne	3 ans	Convention de mutualisation de l'application Smartphone « Balade Branchée »
GRANDS BOIS (Morainvilliers)	2018	Sarl LOUSANTO	11 ans	Convention d'occupation pour l'installation d'un parcours acrobatique en hauteur
SITES RÉGIONAUX CHAMP GARNIER, FLICOURT, ROSNY	2018	AEV	1 an	Convention pour la prise en charge des frais de fonctionnement par le Département liés à l'entretien des sites régionaux de Champ Garnier, Flicourt et Rosny

05 | PARTENARIATS - CONVENTIONS

PROTECTION MILIEUX ET ESPÈCES

SITES	ANNÉE	PARTENAIRES	DURÉE	NATURE CONVENTION
RONQUEUX (Bullion)	2016	PNR de la Haute Vallée de Chevreuse		Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la restauration des travaux écologiques de la rivière Aulne
SAINT-BENOIT (Clairefontaine-en-Yvelines et Sonchamp)	2017	CANIF (Conservatoire de l'Abeille Noire d'Ile-de-France)	3 ans	Convention pour l'installation de 50 ruches. Compte tenu des enjeux relatifs aux insectes pollinisateurs, le Département s'engage à préserver l'abeille noire locale (<i>Apis mellifera mellifera</i>), menacée par l'introduction massive d'autres sous-espèces
PRÉ BICHERET (Châteaufort)	2018	Particulier	3 ans	Convention pour l'installation de 10 ruches
LES PLATRIÈRES (Saint-Germain-en-Laye)	2018	Commune de Saint-Germain-en-Laye	Durée indéterminée	Convention de transfert de la gestion du site à la commune de Saint-Germain-en-Laye dans le cadre de la reconversion du site en observatoire de la permaculture (jardins familiaux)

RANDONNÉE

SITES	ANNÉE	PARTENAIRES	DURÉE	NATURE CONVENTION
CHEMINS DOMANIAUX	2016	ONF	3 ans	Convention pour l'inscription aux plans départementaux de randonnée pédestre et équestre de certains chemins domaniaux
ITINÉRAIRES DÉPARTEMENTAUX	2018	CODERANDO 78 (Comité départemental de la Randonnée pédestre des Yvelines)	4 ans	Convention de partenariat entre le Département et le CODERANDO pour la création, balisage, entretien et surveillance des chemins de randonnée des Yvelines

CHASSE

SITES	ANNÉE	PARTENAIRES	DURÉE	NATURE CONVENTION
PARC DES CÔTES DE MONTBRON (Jouy-en-Josas)	2016	FICIF (Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France)	5 ans	Convention pour la régulation du gibier par des chasseurs à l'arc

AUTRES TRAVAUX

SITES	ANNÉE	PARTENAIRES	DURÉE	NATURE CONVENTION
PARC DU PEUPLE DE L'HERBE (Carrières-sous-Poissy)	2016	Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise		Convention de coordination financière pour la réalisation d'un chemin carrossable permettant l'accès de véhicules légers à la maison des insectes
HAUMONT	2017	SARL Bardhi Lulzim	3 ans	Convention d'occupation pour le dépôt des bois exploités en forêts départementales
HAUMONT	2018	Particulier	5 mois	Convention d'occupation pour le stockage de bois sur le site

06

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION



06 | ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

ANIMATIONS ET VISITES SCIENTIFIQUES OU PÉDAGOGIQUES

>> ANIMATIONS

Toujours dans un souci de valoriser et de sensibiliser les usagers à la préservation du patrimoine naturel, le Département et ses partenaires font découvrir au public cette richesse naturelle au travers d'animations.

> Site de Champfaiilly à Magny-Les-Hameaux

Le 28 septembre 2016, la transhumance des moutons pâturant sur le site de Champfaiilly à Milon-la-Chapelle et Saint-Rémy-lès-Chevreuse vers le stade « Jacques Anquetil » à Magny-Les-Hameaux a été l'occasion d'une animation avec les enfants du centre de loisirs de Saint-Exupéry de la commune de Magny-Les-Hameaux.

A l'initiative du Département et en partenariat avec la commune de Magny-Les-Hameaux, le troupeau d'environ 20 brebis a traversé la commune avec 16 enfants du centre de loisirs.

Tout au long du parcours, l'intérêt du site, l'éco-pâturage, la faune et flore sont autant de thèmes qui ont été évoqués lors d'échanges entre les enfants, l'éleveur et le représentant du Département.

A l'arrivée des brebis sur le stade, environ 80 enfants ont accueilli le troupeau. Un atelier de réalisation de pelotes de laine a été organisé. Ces pelotes ont pu être attachées aux arbres par les enfants afin que les mésanges s'en servent pour construire leur nid.

> Site de Rochefort

Afin de faire découvrir le sentier pédagogique des 4 dragons sur la forêt de Rochefort, une journée grand public a été animée par le Département et le CODERANDO 78 autour de deux visites commentées et de deux randonnées d'une quinzaine de kilomètres. Cette journée a réuni 50 participants.

> Site du Bout du monde

Le site du Bout du Monde situé à Épône abrite un étang et des milieux naturels remarquables sur le plan de la biodiversité. Protégé par arrêté préfectoral de biotope afin de préserver la tranquillité nécessaire aux oiseaux rares, ce site n'est ouvert au public que dans le cadre de visites accompagnées.

Afin d'impliquer le public dans la préservation de ce site et d'observer les oiseaux fréquentant l'étang, le Département a mis en place des animations autour de cet Espace Naturel Sensible en partenariat avec la Lique de Protection des Oiseaux (LPO). Ces animations préparées avec la LPO en 2017 se sont déroulées sur l'année scolaire 2017-2018 pour 2 classes de l'école primaire (CP et CE1) Louis Pasteur d'Épône et en 2018 pour 3 sorties nature à destination du grand public. Les observatoires ornithologiques et les panneaux pédagogiques jalonnant le site servent ainsi de support aux différents événements.



^ Transhumance



^ Panneau pédagogique du sentier des 4 dragons à Rochefort

> Parc du Peuple de l'herbe à Carrières-sous-Poissy

Animations

Les animations organisées dans le cadre des journées européennes en 2016, le joli mois de l'Europe en 2017 et 2018 ainsi que lors des journées mondiales des zones humides ont réuni environ 300 enfants dans le cadre de l'école et une quarantaine d'adultes.

Maison des Insectes

Depuis septembre 2017, la maison des insectes du Parc du Peuple de l'herbe est ouverte et gérée par l'OPIE (Office pour les Insectes et leur Environnement). Des

visites de l'exposition permanente sont possibles, pour les particuliers et pour les groupes (sur réservation).

Pour la première année d'existence, 188 animations scolaires ont été réalisées à la maison des insectes soit 4755 enfants et 994 adultes. 4449 visiteurs ont fait la visite libre de l'exposition permanente sur les insectes.

Pour les enfants les plus passionnés, il y a également la possibilité de s'inscrire au club entomologique, ouvert aux 6-10 ans.

Pour tout renseignement, contacter l'OPIE :
01 82 87 00 53 - opie@insectes.org ou www.insectes.org



^ Observatoire du Parc du Peuple de l'herbe



« Les Yvelines font leur cinéma »

Le Parc du Peuple de l'herbe a accueilli en 2016, 2017 et 2018 des projections de film en plein air au mois d'août dans le cadre du dispositif « Les Yvelines font leur cinéma » organisé par le Département. Ces événements ont réuni 1180 participants.

< Les Yvelines font leur cinéma

>> VALORISATION SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Les Espaces Naturels Sensibles sont également des supports pour des visites scientifiques et pédagogiques faites par le Département dans le cadre de la formation d'étudiants.

> 2 sites ont accueilli des étudiants

- **Le parc des Côtes de Montbron** en 2016 et 2017 avec l'école Tecomah de Jouy-en-Josas autour de la gestion du site ainsi que la faune et la flore.

- **Le site de Champfaily** en 2017 avec l'école de Paysage de Versailles autour de la gestion par pâturage de la prairie en partenariat avec le berger.

> Parc du Peuple de l'Herbe

- **Le 16 novembre 2017**, une journée de rencontre et d'échange sur la gestion en faveur des Odonates a été organisée à la maison des Insectes du Parc du Peuple de l'Herbe. Elle a réuni le comité de pilotage du PRAO Île-de-France

(Plan Régional d'Action en faveur des Odonates) composé de l'OPIE, de la DRIEE et des gestionnaires d'espaces naturels franciliens. Il a été abordé notamment les retours d'expériences de travaux de gestion favorables aux odonates et la valorisation des données acquises dans le cadre du protocole Steli (inventaires des libellules).

- **Le 29 juin 2017**, une visite technique organisée par le Département et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise a permis de présenter les aménagements du parc et sa gestion aux PNR du Vexin et d'Oise Pays de France et à la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise.



^ Visite pédagogique sur le site de Champfaily

INFORMATION ET COMMUNICATION

De nombreux outils de communication permettent au Département d'informer le public sur les espaces naturels départementaux.

>> SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

> Guide du promeneur

En 2016, le guide du promeneur a été élaboré par l'ONF et financé par le Département. Ce guide, à l'attention de tous les usagers de la forêt, rappelle les conseils à suivre et les règles à respecter pour les promeneurs (cueillette, déchets, feux, chantiers forestiers...).

Brochure téléchargeable sur le site internet sortir-yvelines.fr



^ Guide du promeneur de l'ONF



> Brochure du Parc du Peuple de l'herbe

En 2017, une brochure a été réalisée par le Département et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, à destination du grand public. Elle regroupe l'ensemble des éléments pratiques permettant la visite du Parc ainsi que le règlement du site.

< Brochure du Parc du Peuple de l'Herbe

>> OUTILS DE COMMUNICATION

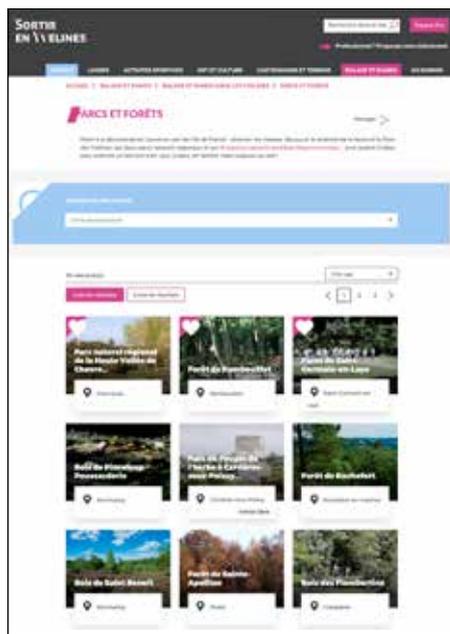
> Site internet du Département des Yvelines

En 2016, 2017 et 2018, 20 articles et 4 vidéos ont été publiés sur les différentes thématiques liées aux espaces naturels.

> Site internet sortir-yvelines.fr

Il fait la promotion des balades à faire dans les Yvelines, notamment celles qui se situent dans les espaces naturels départementaux : Forêts de Pinceloup, de Rochefort, de Saint-Benoit, de Sainte-Apolline, le Parc du Peuple de l'herbe et de la Madeleine...

<http://www.sortir-yvelines.fr/Balade-et-rando/Balade-et-rando-dans-les-Yvelines/Parcs-forets-yvelines>



> Yvelines Magazine

Yvelines magazine est le magazine du Département (publication 4 fois/an) distribué à 600 000 exemplaires à l'ensemble des yvelinois.

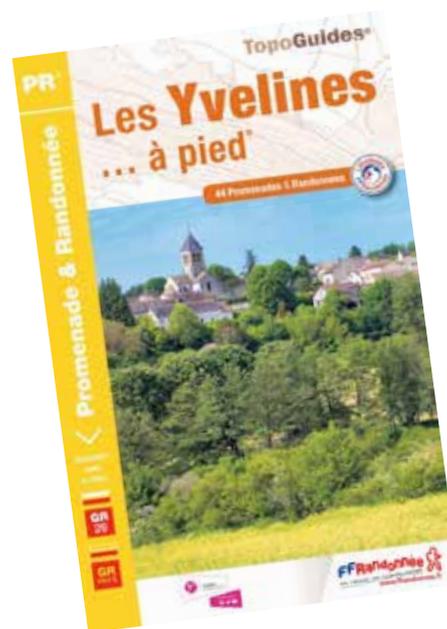
Il est également consultable sur le web <https://www.yvelines.fr/rubrique-publication/magazine/>

En 2016, 2017 et 2018, 12 articles ont été publiés sur la thématique des espaces naturels.



> TopoGuide

Le topoGuide « les Yvelines à pied » a été réédité en 2017 par la Fédération Française de Randonnée pédestre. Cet ouvrage fait la promotion de 44 promenades et randonnées inscrites ou à inscrire au PDIPR, traversant notamment 7 sites départementaux (Pinceloup, Rochefort, Saint-Benoît, Madeleine, Flambertins, Abbécourt et Grands bois).



Retrouvez toute l'actualité des Yvelines en ligne
Abonnez-vous à yvelines.fr/newsletter

Suivez-nous sur



Direction Attractivité et Qualité de vie /
Mission Patrimoine Naturel
2 place André Mignot
78012 Versailles cedex
Tel : 01 39 07 78 81



Yvelines
Le Département